

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Dispositions générales

Article 1 : Désignation

Charles Brillet Formation et Coaching est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans l'accompagnement et le développement humain des structures d'assurances. Son siège social est fixé 2 rue Bavastro 06200 NICE, immatriculé au RCS de Nice 40937526800060, représenté par Monsieur Charles Brillet et enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n°93061002306, auprès de la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) de la région Provence Alpes Côte d'Azur (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

Charles Brillet Formation et Coaching conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national Français.
Ces formations peuvent être dispensées sous la forme de présentiel, Classe virtuelle ou d'Elearning.

Article 2 : Objet et champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par **Charles Brillet Formation et Coaching** pour le compte du client. Toute commande de formation auprès de la société implique donc l'acceptation sans réserve du client des présentes. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Article 3 : Devis, convention et certificat

Pour chaque formation, **Charles Brillet Formation et Coaching** s'engage à fournir un devis et/ou une convention de formation professionnelle au client. En retournant la convention dûment complétée, le client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions de ventes et certifie avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente. Le choix et l'achat de la formation par le client relève de sa seule responsabilité. **Charles Brillet Formation et Coaching** se réserve le droit de ne pas confirmer ou honorer une commande, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnisation, notamment en cas non production par le client des renseignements ou pièces justificatives complémentaires demandées ou de litige avec le client portant sur le paiement d'une commande antérieure. Dans ce cas, **Charles Brillet Formation et Coaching** informe le client de son refus de donner suite à la commande passée. L'inscription doit parvenir **Charles Brillet Formation et Coaching** dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage. Pour chaque formation un nombre minimum et maximum de participants est défini, les inscriptions réglées sont retenues en priorité. Prenez soin lors de votre inscription de nous signaler les indications sur votre santé, que vous jugerez utiles pour rester en conformité avec nos critères de qualité pédagogique. Les lieux de formations sélectionnés par nos soins sont accessibles aux personnes à mobilité réduite pour tous autres types de handicap, merci de nous signaler vos contraintes pour que nous puissions envisager ensemble les modalités d'accueil adaptées.

Article 4 : Présentation des modules de formations

Les caractéristiques, programmes et les dates des formations proposées sont présentées sur notre site internet. Durant une session de formation l'intervenant pourra suivant la dynamique du groupe ou le niveau des participants adapter le contenu de la formation dans le seul but d'atteindre les objectifs pédagogiques.

Article 5 : Documents contractuels liés à la formation

Les obligations incombant aux dispensateurs de formation professionnelle qui s'appliquent aux formations en présentiel se traduisant par l'établissement des documents légaux obligatoires, **Charles Brillet Formation et Coaching** établit :

- Une convention de formation
- Une attestation de suivi du parcours formation

Le client s'engage à retourner à **Charles Brillet Formation et Coaching** la convention complétée par ses soins. À la fin de chaque formation, un test de validation des acquis permet à l'Apprenant de faire prendre en compte ses acquis dans la suite de son parcours professionnel. Selon le résultat au test, l'Apprenant obtient la validation de son apprentissage et, dans tous les cas, reçoit une attestation de formation à l'issue de l'exercice. Si le résultat obtenu ne rentre pas dans les conditions requises de réussite au module, c'est-à-dire un taux de réussite au Quiz supérieur ou égal à 70%, l'Apprenant peut prétendre à un second essai constituant la fin des droits couverts par la commande du Client.

Article 6 : Attestation de stage et de présence

À l'issue de la formation, une attestation de stage est remise au stagiaire et au client. **Charles Brillet Formation et Coaching** s'engage à garder la traçabilité des attestations de stage pendant une durée de 5 ans.

Article 7 : Annulation d'une inscription par le client

Les clients ont la faculté d'annuler et / ou de reporter toutes sessions de formation sous réserve d'en informer au préalable par écrit **Charles Brillet Formation et Coaching**. Toute annulation peut être faite par le client sans frais si elle parvient à l'organisme de formation par écrit (courrier, fax, email) au moins 30 jours ouvrés avant le début de la session. Toute annulation reçue en dehors de ce délai entraîne le versement d'indemnité de désistement d'un montant égal à :

- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours ouvrés et au moins 20 jours ouvrés avant le début de la session : 20% des honoraires relatifs à la réalisation des prestations et les frais engagés non remboursables sont facturés et dus par le client.
- Report ou annulation communiqué moins de 20 jours ouvrés et au moins de 10 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la réalisation des prestations et les frais engagés non remboursables sont facturés et dus par le client.
- Report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session : 100% des honoraires relatifs à la réalisation des prestations et les frais engagés non remboursables sont facturés et dus par le client.

Article 8 : Annulation ou report par Charles Brillet Formation et Coaching

Charles Brillet Formation et Coaching se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session. **Charles Brillet Formation et Coaching** en informe alors le client 5 jours ouvrés avant la date de début du stage. Aucune indemnité ne peut être versée au client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de **Charles Brillet Formation et Coaching**.

Article 9 : Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes.

Un acompte de 50% est demandé à la signature de la convention et de la facture jointe. Les 50% restant dans les 10 jours du dernier jour de formation de ladite convention, à date de facture.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, l'application d'un forfait de retard de 50€ et après 30 jours de la date de facture, d'intérêts de retard.

Article 10 : Prix et modalités de paiement

Les frais de transport, de restauration et d'hébergement des stagiaires sont à la charge du client ou des stagiaires. Les frais de transport, de restauration et d'hébergement du/des formateurs sont à la charge de l'organisme de formation.

Les frais d'impression des supports pédagogiques sont à la charge de l'organisme de formation.

Article 11 : Prise en Charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Dans le cas où **Charles Brillet Formation et Coaching** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Article 12 : Cas de suspension et d'extinction des obligations de Charles Brillet Formation et Coaching

Tout événement étant de nature à empêcher, rendre économiquement non rentable ou retarder la réalisation de la session. Ces événements constituent des causes de suspension ou d'extinction des obligations **Charles Brillet Formation et Coaching** qui s'efforcera d'avertir son client par tout moyen, et dans un délai maximum de 3 jours ouvrés à partir du moment où il a la connaissance de la survenance d'un tel cas. Aucune indemnité ne sera versée par **Charles Brillet Formation et Coaching** dans le cadre d'une annulation lorsqu'un de ces cas se produit.

Article 13 : Cas de force majeure

Tout événement de force majeure, présentant un caractère imprévisible, irrésistible, extérieur et insurmontable au sens de la jurisprudence française exonère **Charles Brillet Formation et Coaching** et le client de leurs obligations contractuelles.

Article 14 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de **Charles Brillet Formation et Coaching**. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Article 15 : Sanctions

A l'exception des dispositions prévues à l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle, toute représentation, reproduction ou diffusion, intégrale ou partielle du site internet et des supports de formation sans l'autorisation expresse et préalable de **Charles Brillet Formation et Coaching** constitue un acte de contrefaçon. Cet acte de contrefaçon est un délit sanctionné d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Ce délit est puni d'une peine de sept ans d'emprisonnement et de 750 000 euros d'amende lorsqu'il est commis en bande organisée (au titre des articles L.335-2 et L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle).

Par ailleurs, toute représentation, reproduction ou diffusion, intégrale ou partielle de la marque **Charles Brillet Formation et Coaching**, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de **Charles Brillet Formation et Coaching** constitue également un acte de contrefaçon.

Cet acte de contrefaçon est un délit sanctionné d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Ce délit est puni d'une peine de sept ans d'emprisonnement et de 750 000 euros d'amende lorsqu'il est commis en bande organisée (article L.521-10 alinéa 1 du Code de la propriété intellectuelle).

Article 16 : Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à **Charles Brillet Formation et Coaching** sont utilisées exclusivement pour le traitement de l'inscription et le suivi de la formation.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

En saisissant ses informations et ses coordonnées sur le site internet de **Charles Brillet Formation et Coaching**, le client reconnaît accepter recevoir des informations/ publications de la part de la société par mail ou téléphone. Il est libre de se désinscrire à tout instant.

Charles Brillet Formation et Coaching informe le client qu'il peut être effectué sur le site internet un suivi de la fréquentation. Pour cela, recours peut être fait à des outils tels que Google Analytics. Ces données, non nominatives, permettent d'améliorer l'expérience d'utilisation des sites Internet, et personnaliser les sites en fonction des demandes fréquentes des utilisateurs.

Article 17 : Communication et publicité

Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client et/ou participant consent à ce qu'il puisse être filmé ou photographié durant les formations organisées par **Charles Brillet Formation et Coaching**. Il autorise **Charles Brillet Formation et Coaching** à faire usage des photographies prises dans le cadre des formations dans sa communication externe (post réseaux sociaux, articles sur le site internet). Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

Charles Brillet Formation et Coaching se réserve le droit de communiquer sur les prestations réalisées pour le compte de ses clients et de citer ces derniers dans la liste de ses références commerciales. Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

Article 18 : Règlement intérieur

Les stagiaires devront se conformer au règlement intérieur communiqué avec la convocation et/ou par voie électronique.

Article 19 : Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Les réclamations ou contestations sont toujours reçues avec bienveillance, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine de les exposer. En cas de litige ou de réclamation, le client doit s'adresser en priorité à **Charles Brillet Formation et Coaching** pour obtenir une solution amiable. En cas de désaccord persistant, le litige en résultant peut être porté devant les tribunaux compétents. La compétence est donnée aux tribunaux de Nice quel que soit le lieu de formation, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

En cas de réclamation, veuillez nous solliciter par écrit à l'adresse mail suivante : Contact@charlesbrillet.com.

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org ou par courrier MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS À défaut de résolution amiable, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

II. Dispositions spécifiques aux formations ouvertes et à distance

(désignent les formations en Classe virtuelle ou en E learning)

Article 1 : Commande

Dès réception du bulletin d'inscription, la commande est considérée comme ferme et définitive.

Une fois la commande effectuée, le client reçoit un courriel lui confirmant sa commande.

Article 2 : Activation compte

Une fois la commande validée par **Charles Brillet Formation et Coaching**, le stagiaire reçoit par courriel son identifiant et un mot de passe afin de permettre l'accès à la plate-forme de formation.

Article 3 : Utilisation du mot de passe et de l'identifiant

Le stagiaire bénéficie d'un droit d'utilisation personnel et exclusif des éléments mis à sa disposition par **Charles Brillet Formation et Coaching**. L'identifiant et le mot de passe ou lien de connexion communiqués par voie électronique sont strictement personnels et confidentiels et placés sous sa seule responsabilité. Le stagiaire s'engage à ne pas céder, revendre, ni partager ces données avec quiconque, sans autorisation préalable de **Charles Brillet Formation et Coaching**. A cet égard, le client se porte garant de la bonne exécution de cette clause par les différents utilisateurs pour le compte desquels il a passé commande et doit répondre de toute utilisation frauduleuse.

Article 4 : Outils indispensables

Pour effectuer les formations à distance, le stagiaire doit impérativement disposer :

- d'une connexion Internet haut débit (type ADSL, fibre...),
- d'un équipement comportant notamment un ordinateur ou poste d'accès isolé équipé d'une sortie audio et d'un clavier,
- des haut-parleurs, des écouteurs ou un casque audio, pour écouter le module,
- Pour les Classes virtuelles, il doit disposer d'une webcam.

Article 5 : Accessibilité

Les modules Elearning sont accessibles au sein d'un environnement personnel dédié au stagiaire, qui s'organise librement, pour les suivre et les réaliser, et visualiser sa progression.

Le stagiaire peut accéder aux modules d'Elearning pour la durée souscrite et indiquée dans sa commande. Le point de départ de cette durée est le jour où la commande est confirmée par **Charles Brillet Formation et Coaching**.

La plate-forme d'Elearning est accessible 24h/24 et 7 jours sur 7 sous réserve d'une connexion internet.

Concernant les Classes virtuelles, le stagiaire clique sur le lien d'invitation présent dans l'email reçu à la date et à l'heure de la session qui a été convenue.

Il suit la session et peut interagir avec l'intervenant et les autres participants, sous réserve des conditions

matérielles et de connexion énoncée à l'article.

Le stagiaire pourra dans les 15 jours calendaires suivant la Classe virtuelle, accéder à la documentation participant (format numérique PDF) en lien avec la Classe virtuelle à laquelle il aura assisté.

Article 6 : Assistance technique et pédagogique

Assistance technique et pédagogique de l'apprenant pendant toute la durée de la formation : réponse sous 48 heures.

Pour toute question d'ordre logistique, votre interlocuteur se tient à votre disposition : adresse mail à communiquer pour les modules Elearning et adresse mail à communiquer pour les Classes virtuelles.

Pour toute question d'ordre pédagogique sur un module Elearning ou pour une Classe virtuelle, le stagiaire peut contacter son formateur pendant 2 mois via cette adresse email : mail à communiquer pour lui poser une question portant sur le contenu de sa formation. Une réponse sera donnée dans un délai de 5 jours ouvrés.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve en passant la commande.